

Redline version
compare la Deuxième édition
à la Première édition



Gaz à effet de serre —

Partie 1:

Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre

Greenhouse gases —

*Part 1: Specification with guidance at the organization level for
quantification and reporting of greenhouse gas emissions and
removals*



Numéro de référence
ISO 14064-1:redline:2018(F)

© ISO 2018

IMPORTANT

Exemple de texte 1 — Texte ayant été ajouté (en vert)

~~Exemple de texte 2~~ — Texte ayant été supprimé (en rouge)



— Figure graphique ayant été ajoutée



— Figure graphique ayant été supprimée

1.x ...

— Si des modifications ont été apportées à un article/paragraphe, l'article/le paragraphe est mis **en évidence en jaune** dans le Sommaire

AVERTISSEMENT

Cette version marquée met en évidence les principales modifications dans la présente édition du document comparée à l'édition précédente. Elle ne reflète pas les détails (par exemple les changements de ponctuation).

Cette version marquée ne constitue pas le document ISO officiel et n'est pas destinée à être utilisée à des fins de mise en œuvre.

!Teh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6d5331c3-ffda-44e3-b2d8-a625155d6c0b/iso-14064-1-2018>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vii
1	Domaine d'application	1
2	Références normatives	1
23	Termes et définitions	1
3.1	Termes relatifs aux gaz à effet de serre	6
3.2	Termes relatifs au processus d'inventaire des GES	8
3.3	Termes relatifs à la matière biogénique et à l'affectation des sols	10
3.4	Termes relatifs aux organismes, aux parties intéressées et à la vérification	11
34	Principes	12
3.1.4.1	Généralités	12
3.2.4.2	Pertinence	12
3.3.4.3	Complétude	12
3.4.4.4	Cohérence	12
3.5.4.5	Exactitude	12
3.6.4.6	Transparence	12
45	Conception et mise au point de l'inventaire Périmètres d'un inventaire des GES	12
4.1.5.1	Périmètres organisationnels	12
4.2	Périmètres opérationnels	14
4.2.1	Définition des périmètres opérationnels	14
4.2.2	Émissions directes de GES et suppressions	14
4.2.3	Émissions de GES à énergie indirecte	14
4.2.4	Autres émissions indirectes de GES	15
4.3.5.2	Quantification des émissions et suppressions de GES Périmètres de déclaration	15
4.3.15.2.1	Étapes de quantification et exclusions Définition du périmètre de déclaration	15
5.2.2	Émissions et suppressions directes de GES	15
4.3.25.2.3	Identification des sources et puits Émissions indirectes de GES	15
4.3.3	Sélection des méthodologies de quantification	16
4.3.4	Sélection et recueil des données d'activité GES	16
4.3.55.2.4	Sélection ou mise au point de facteurs d'émission ou de suppression de Catégories pour les inventaires de GES	17
4.3.6	Calcul des émissions et suppressions de GES	17
56	Composants de l'inventaire Quantification des émissions et suppressions de GES	17
6.1	Identification des sources et puits de GES	17
5.1.6.2	Émissions et suppressions de GES Sélection de l'approche de quantification	18
6.2.1	Généralités	18
6.2.2	Sélection et collecte des données utilisées pour la quantification	18
6.2.3	Sélection ou développement d'un modèle de quantification des GES	19
5.2.6.3	Activités de l'organisme visant à réduire les émissions de GES ou à accroître les Calcul des émissions et suppressions de GES	19
5.2.1	Actions ciblées	19
5.2.2	Projets de réduction des émissions de GES ou d'accroissement des suppressions de GES	20
5.3.6.4	Année de référence de l'inventaire des GES	20
5.3.16.4.1	Sélection et établissement de l'année de référence	20
5.3.26.4.2	Recalcul de l'inventaire des GES Revue de l'inventaire des GES sur l'année de référence	21
5.4	Évaluation et réduction de l'incertitude	21
7	Activités d'atténuation	22
7.1	Initiatives de réduction des émissions de GES ou d'accroissement des suppressions de GES	22

7.2	Projets de réduction des émissions de GES ou d'accroissement des suppressions de GES	22
7.3	Objectifs de réduction des émissions de GES ou d'accroissement des suppressions de GES	22
68	Gestion Management de la qualité de l'inventaire des GES	23
6.18.1	Gestion des informations sur les GES	23
6.28.2	Conservation des documents et tenue d'archives d'archives	24
8.3	Évaluation de l'incertitude	24
79	Rédaction d'un rapport Rapport GES	24
7.19.1	Généralités	24
7.29.2	Planification du rapport GES	25
7.39.3	Contenu du rapport GES	25
7.3.1	9.3.1 Informations requises	25
7.3.2	9.3.2 Informations recommandées	26
9.3.3	Informations facultatives et exigences associées	27
810	Rôle de l'organisme dans les activités de vérification	28
8.1	Généralités	28
8.2	Préparation de la vérification	28
8.3	Gestion de la vérification	28
8.3.1	Plan de vérification pour l'organisme	28
8.3.2	Processus de vérification	29
8.3.3	Compétence des vérificateurs	29
8.3.4	Avis de vérification	29
Annexe A (informative)	Consolidation des données des installations au niveau de l'organisme Processus de consolidation des données	30
Annexe B (informative)	Exemples d'autres émissions indirectes de gaz à effet de serre Catégorisation des émissions directes et indirectes de GES	32
Annexe C (informative)	Recommandations pour la sélection, la collecte et l'exploitation des données dans le cadre d'une approche de quantification des GES pour des émissions directes	39
Annexe D (normative)	Traitement des émissions de GES et des suppressions de CO₂ biogéniques	47
Annexe E (normative)	Traitement de l'électricité	48
Annexe F (informative)	Structure et organisation du rapport d'inventaire des GES	50
Annexe G (informative)	Potentiers de réchauffement global des gaz à effet de serre Recommandations concernant les activités agricoles et forestières	53
Annexe H (informative)	Recommandations relatives au processus d'identification des émissions indirectes de GES significatives	60
Bibliographie		62

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI/IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

L'ISO 14064-1 Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 7, *Gestion des gaz à effet de serre et activités associées*.

L'ISO 14064 comprend les parties suivantes Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 14064-1:2006, présentées sous le titre général), *Gaz à effet de serre*, qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes.

- ~~Partie 1. Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre~~ Une nouvelle approche a été introduite pour déclarer les périmètres, en facilitant ainsi l'intégration et l'expansion aux émissions indirectes. Cette modification est une réponse au fait que de plus en plus d'organismes ont pris conscience de l'importance et de la significativité des émissions indirectes et développent des inventaires de GES qui englobent davantage de types d'émissions indirectes sur leur chaîne de valeur.
- ~~Partie 2. Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions ou d'accroissements de suppressions des gaz à effet de serre~~ La catégorie d'émissions de GES «autres émissions indirectes de GES» a été renommée «émissions indirectes de GES». Des exigences et des recommandations ont été fournies pour la classification des émissions indirectes de GES dans cinq catégories spécifiques. Les «périmètres opérationnels» ont été renommés «périmètres de déclaration» pour simplifier et clarifier ce terme.

- ~~Partie 3. Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre~~ De nouvelles exigences et recommandations concernant la quantification et la rédaction de rapports sur les GES dans des domaines particuliers, tels que le traitement du carbone biogénique et les émissions de GES liées à l'électricité, ont été ajoutées afin de clarifier l'exposé.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 14064 se trouve sur le site web de l'ISO.

Le présent document constitue la norme générique pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre, au niveau des organismes.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard d:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6d533113-ffda-4dc3-b2d8-a625155d6c0b/iso-14064-1-2018>

Introduction

~~0.1 Les changements climatiques ont été identifiés comme l'un des plus grands défis auxquels les nations, les gouvernements, les entreprises et les citoyens vont être confrontés au cours des décennies à venir. Ce phénomène a des implications sur les systèmes, qu'ils soient humains ou naturels, et il pourrait entraîner des changements significatifs dans l'utilisation des ressources, les activités économiques et de production. En guise de réponse, des initiatives internationales, régionales, nationales et locales sont en cours de mise au point et de mise en œuvre afin de limiter les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre. De telles initiatives reposent sur la quantification, la surveillance, l'établissement de rapports et la vérification des émissions de GES et/ou de leur suppression.~~

~~La présente partie de l'ISO 14064 détaille les principes et les exigences afférents à la conception, à la mise au point, à la gestion et à l'établissement de rapports des inventaires de gaz à effet de serre pour les organismes ou les entreprises. Elle comprend des exigences permettant de déterminer des périmètres d'émission des GES, de quantifier les émissions et les suppressions de GES d'un organisme et d'identifier les actions ou activités spécifiques d'une entreprise visant à améliorer la gestion des GES. Elle inclut également des exigences et des lignes directrices sur la gestion de la qualité de l'inventaire, la rédaction de rapports, l'audit interne et sur les responsabilités de l'organisme vis à vis des activités de vérification.~~

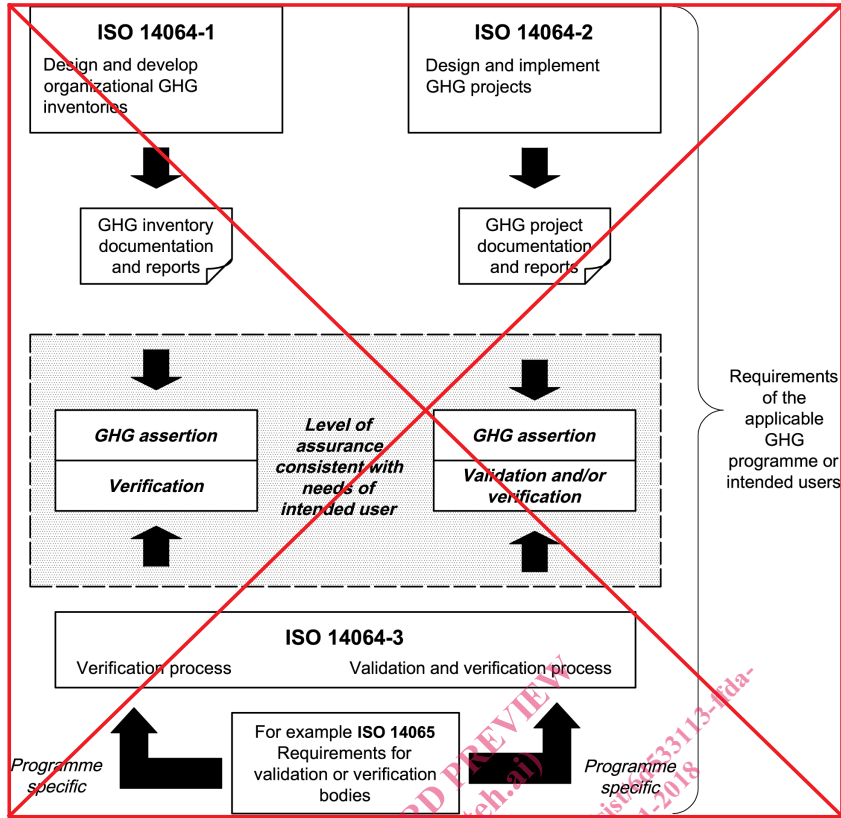
~~L'ISO 14064-2 traite des projets sur les gaz à effet de serre ou des activités fondées sur un projet spécifiquement conçus pour réduire les émissions de GES ou pour accroître leur suppression. Elle comprend les principes et les exigences permettant de déterminer le scénario de référence du projet et de le surveiller, de quantifier et de consigner dans des rapports les performances du projet par rapport aux niveaux déterminés par le scénario de référence. Elle fournit les fondements des projets GES à valider et à vérifier.~~

~~L'ISO 14064-3 détaille les principes et les exigences relatifs à la vérification des inventaires des GES et à la validation ou à la vérification des projets GES. Elle décrit le processus de validation ou de vérification relative aux gaz à effet de serre et spécifie des composants tels que la planification de la validation ou de la vérification, les méthodes d'évaluation et l'appréciation des déclarations relatives aux gaz à effet de serre d'un organisme ou d'un projet. L'ISO 14064-3 peut être utilisée par des organismes ou des parties indépendantes pour valider ou vérifier des déclarations relatives aux gaz à effet de serre.~~

~~La [Figure 1](#) représente les relations entre les trois parties de l'ISO 14064.~~

~~0.2 L'ISO 14064 a pour objectif de fournir aux organismes, gouvernements, auteurs de propositions de projet et aux parties prenantes du monde entier une vision claire et cohérente pour la quantification, la surveillance, la rédaction de rapports et la validation ou la vérification des inventaires ou projets en matière de gaz à effet de serre. L'utilisation de l'ISO 14064 peut, en particulier~~

- ~~— améliorer l'intégrité environnementale de la quantification des GES,~~
- ~~— améliorer la crédibilité, la cohérence et la transparence de la quantification, de la surveillance et de la rédaction de rapports portant sur les GES, y compris les réductions d'émission de GES et l'accroissement des suppressions de GES au niveau du projet,~~
- ~~— faciliter la mise au point et la mise en œuvre de stratégies et de plans de gestion des GES au niveau de l'organisme,~~
- ~~— faciliter la mise au point et la mise en œuvre des projets GES,~~
- ~~— faciliter le suivi des performances et de la progression de la réduction des émissions de GES et/ou de l'accroissement des suppressions de GES, et~~
- ~~— faciliter l'attribution de crédits et les échanges concernant les réductions d'émissions de GES ou les accroissements de suppressions.~~



~~Figure 1 Relations entre les parties de l'ISO 14064~~

~~Les utilisateurs de l'ISO 14064 peuvent bénéficier de certaines des applications suivantes:~~

- ~~a) gestion des risques de l'entreprise, par exemple l'identification et la gestion des risques et des opportunités;~~
- ~~b) initiatives volontaires, par exemple la participation à des initiatives volontaires d'enregistrement ou de rapport sur les gaz à effet de serre;~~
- ~~c) marchés des GES, par exemple l'achat et la vente d'allocations ou de crédits en matière de GES;~~
- ~~d) déclaration réglementaire/gouvernementale, par exemple le crédit accordé pour des actions précoces, accords négociés ou programmes nationaux de déclaration.~~

~~0.3 En accord avec l'objectif qui consiste à s'appuyer sur des Normes internationales et des protocoles existants, portant sur des inventaires de GES d'entreprise, la présente partie de l'ISO 14064 englobe de nombreux concepts et exigences clés établis par le Conseil mondial du commerce pour le développement durable/Institut des ressources mondiales dans la Référence [4]. Les utilisateurs de la présente partie de l'ISO 14064 sont invités à se référer à la Référence [4], pour des lignes directrices supplémentaires, portant sur l'application d'exigences et de concepts pertinents.~~

~~0.4 Certains articles exigent des utilisateurs de la présente partie de l'ISO 14064 qu'ils expliquent le recours à certaines approches ou la prise de certaines décisions. L'explication comprendra généralement une documentation sur~~

- ~~— la façon dont les approches ont été suivies ou les décisions ont été prises;~~
- ~~— la raison pour laquelle les approches ont été suivies ou les décisions ont été prises.~~

~~Certains articles exigent des utilisateurs de la présente partie de l'ISO 14064 qu'ils justifient le recours à certaines approches ou la prise de certaines décisions. Une telle justification comprendra généralement une documentation sur~~

- ~~— la façon dont les approches ont été suivies ou les décisions ont été prises,~~
- ~~— la raison pour laquelle les approches ont été suivies ou les décisions ont été prises,~~
- ~~— la raison pour laquelle des approches alternatives n'ont pas été retenues.~~

0.1 Contexte

Les changements climatiques dus à l'activité anthropique ont été identifiés comme l'un des plus grands défis auxquels le monde est confronté et ils continueront d'impacter les entreprises et les citoyens au cours des décennies à venir.

Ce phénomène a des implications sur les systèmes, qu'ils soient humains ou naturels, et il pourrait avoir des impacts significatifs sur la disponibilité des ressources, les activités économiques et la qualité de vie des hommes. En guise de réponse, des initiatives internationales, régionales, nationales et locales sont en cours de développement et de mise en œuvre dans les secteurs public et privé afin de réduire les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre et de faciliter l'adaptation au changement climatique.

Il est crucial d'apporter une réponse efficace et progressive à la menace urgente du changement climatique sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. L'ISO produit des documents facilitant la transformation des connaissances scientifiques en outils qui aideront à lutter contre le changement climatique.

Les initiatives visant à réduire les GES reposent sur la quantification, la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions et/ou suppressions de GES.

La famille de normes ISO 14060 fournit aux organismes, aux promoteurs de projets et aux parties prenantes du monde entier une vision claire et cohérente pour la quantification, la surveillance, la rédaction de rapports et la validation ou la vérification des émissions et des suppressions de GES, afin d'encourager le développement durable par le biais d'une économie à faibles émissions de carbone. En particulier, l'utilisation de la famille de normes ISO 14060:

- améliore l'intégrité environnementale de la quantification des GES;
- améliore la crédibilité, la cohérence et la transparence de la quantification, de la surveillance, de la rédaction de rapports, de la vérification et de la validation des GES;
- facilite le développement et la mise en œuvre de stratégies et de plans de gestion des GES;
- facilite le développement et la mise en œuvre d'actions de réduction des GES via des réductions d'émissions ou des accroissements de suppressions;
- facilite le suivi des performances et de la progression de la réduction des émissions de GES et/ou de l'accroissement des suppressions de GES.

La famille de normes ISO 14060 peut notamment s'appliquer pour:

- les décisions d'entreprise telles que l'identification des opportunités de réduction des émissions et l'augmentation de la rentabilité par la réduction de la consommation énergétique;
- la gestion des risques et des opportunités tels que les risques associés au climat incluant les risques financiers, les risques liés à la réglementation, les risques pour la chaîne d'approvisionnement, les produits et les clients, les risques de litige, les risques d'atteinte à la réputation et les opportunités commerciales (nouveau marché ou nouveau modèle commercial, par exemple);
- les initiatives volontaires telles que la participation à des initiatives volontaires d'enregistrement de GES ou de rédaction de rapports de durabilité;

- les marchés des GES tels que l'achat et la vente de quotas de GES (bonus ou malus);
- les programmes réglementaires/gouvernementaux en matière de GES, tels que le crédit accordé pour des actions précoces, les accords ou les initiatives nationales et locales en matière de déclaration.

Le présent document détaille les principes et les exigences afférents à la conception, au développement, à la gestion et à l'établissement de rapports des inventaires de GES au niveau des organismes.

Il comprend des exigences permettant de déterminer les périmètres d'émission et de suppression des GES, de quantifier les émissions et suppressions de GES d'un organisme et d'identifier les actions ou activités spécifiques d'une entreprise visant à améliorer la gestion des GES.

Il inclut également des exigences et des recommandations concernant le management de la qualité de l'inventaire, la rédaction de rapports, l'audit interne et les responsabilités de l'organisme en ce qui concerne les activités de vérification.

L'ISO 14064-2 détaille les principes et les exigences permettant de déterminer des références et de surveiller, quantifier et déclarer les émissions d'un projet. Elle se focalise sur des projets GES ou des activités basées sur un projet, spécifiquement conçus pour réduire les émissions de GES et/ou pour améliorer les suppressions de GES. Elle sert de base pour la vérification et la validation des projets GES.

L'ISO 14064-3 détaille les exigences relatives à la vérification des déclarations de GES liées aux inventaires de GES, des projets GES et de l'empreinte carbone des produits. Elle décrit le processus de vérification ou de validation, notamment la planification de la vérification ou de la validation, les procédures d'évaluation et l'appréciation des déclarations de GES d'un organisme, d'un projet ou d'un produit.

L'ISO 14065 définit les exigences applicables aux organismes qui valident et vérifient les déclarations de GES. Ses exigences couvrent l'impartialité, la compétence, la communication, les processus de validation et de vérification, les appels, les plaintes et le système de management des organismes de validation et de vérification. Elle peut servir de base pour l'accréditation et d'autres formes de reconnaissance en lien avec l'impartialité, la compétence et la cohérence des organismes de validation et de vérification.

L'ISO 14066 spécifie des exigences de compétence pour les équipes de validation et de vérification. Elle énonce des principes et spécifie des exigences de compétence basées sur les tâches que les équipes de validation ou de vérification doivent être en mesure d'accomplir.

L'ISO 14067 définit des principes, des exigences et des lignes directrices pour la quantification de l'empreinte carbone des produits. L'ISO 14067 vise à quantifier les émissions de GES associées aux étapes du cycle de vie d'un produit, de l'extraction des ressources et l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la fin de vie du produit, en passant par les phases de production et d'utilisation.

L'ISO/TR 14069 aide les utilisateurs dans l'application du présent document, en fournissant des lignes directrices et des exemples pour améliorer la transparence sur la quantification des émissions et leurs rapports. Il ne fournit pas de recommandations supplémentaires concernant le présent document.

La [Figure 1](#) illustre les relations entre les différentes normes GES de la famille ISO 14060.

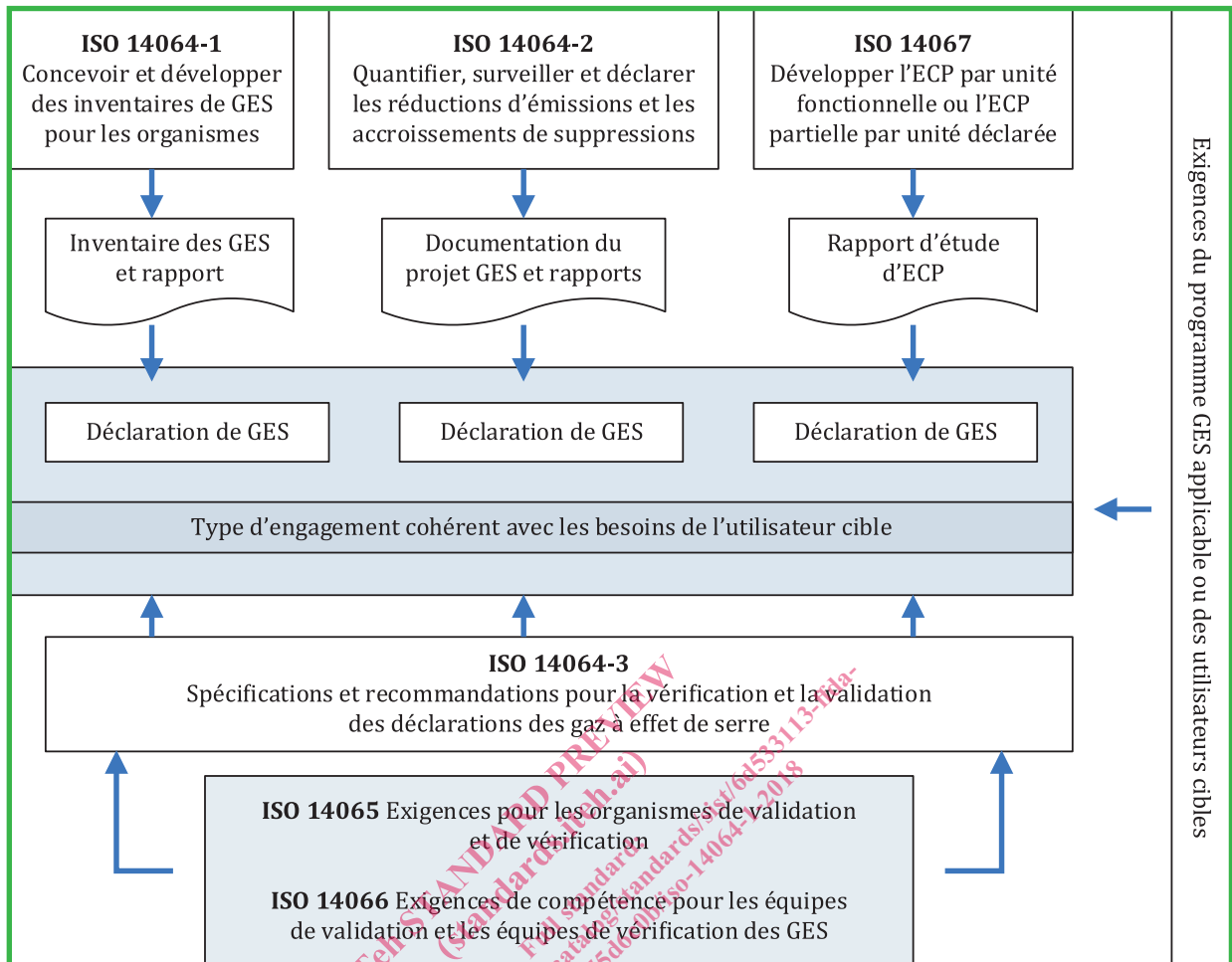


Figure 1 — Relations entre les normes de GES de la famille ISO 14060

0.2 Concepts fondamentaux de la quantification des GES utilisés dans le présent document

Le présent document englobe de nombreux concepts clés développés depuis plusieurs années. Les références indiquées dans la Bibliographie fournissent des (exemples de) recommandations supplémentaires sur ces concepts.

0.3 Signification des termes «documenter», «expliquer» et «justifier» utilisés dans le présent document

Certains articles imposent aux utilisateurs du présent document de documenter, d'expliquer et de justifier le recours à certaines approches ou la prise de certaines décisions.

La documentation consiste à capturer et consigner par écrit les informations pertinentes.

L'explication sous-entend deux critères supplémentaires:

- décrire la façon dont les approches ont été utilisées ou les décisions ont été prises; et
- décrire les raisons pour lesquelles les approches ont été adoptées ou les décisions prises.

La justification inclut des troisième et quatrième critères supplémentaires:

- expliquer les raisons pour lesquelles les approches alternatives n'ont pas été retenues; et
- fournir une analyse ou des données justificatives.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6d533113-ffda-4dc3-b2d8-a625155d6c0b/iso-14064-1-2018>

Gaz à effet de serre —

Partie 1:

Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre

1 Domaine d'application

~~La présente partie de l'ISO 14064~~ Le présent document spécifie les principes et les exigences, applicables au niveau des organismes pour la quantification et la rédaction de rapports sur les émissions et suppressions de gaz à effet de serre (GES) et leur suppression. Elle comprend des exigences pour concernant la conception, la mise au point développement, la gestion, la rédaction de rapports et la vérification de l'inventaire l'inventaire des GES d'un organisme.

~~La série ISO 14064 est un programme GES neutre. Si un programme sur les gaz à effet de serre GES est applicable, les exigences de ce programme s'ajoutent~~ GES s'ajoutent à celles de la série ISO 14064.

~~NOTE Si une exigence de l'ISO 14064 interdit à un organisme ou à un auteur de proposition de projet de se conformer à une exigence d'un programme GES, l'exigence du programme GES s'applique en priorité.~~

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent s'appliquent.

2.1

gaz à effet de serre

GES

~~constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages~~

~~Note 1 à l'article. Les GES incluent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).~~

2.2

source de gaz à effet de serre

~~unité physique ou processus rejetant un GES dans l'atmosphère~~

2.3

puits de gaz à effet de serre

~~unité physique ou processus retirant un GES de l'atmosphère~~